

Recensement agricole 2020

Les exploitations agricoles ovines lait en Occitanie

L'Occitanie premier bassin national de production de lait de brebis

L'Occitanie, et plus particulièrement ses départements de l'Aveyron et du Tarn, représentent le premier bassin national (France métropolitaine) de production de lait de brebis, dominé par la production en AOP Roquefort. Les exploitations ovines lait occitanes occupent une place de premier plan au niveau national avec 45 % des effectifs, 58 % du cheptel, 54 % des ETP, 60 % de la PBS et 67 % de la SAU.

De manière générale depuis 2010, le nombre d'exploitations est en baisse, la SAU diminue très légèrement alors que le cheptel reste stable. Au-delà du renouvellement partiellement assuré et du vieillissement de la population des exploitants, les exploitations sont de taille économique plus importante, sous forme majoritaire de GAEC, avec une production laitière en hausse.

Différentes spécialisations au sein des exploitations ovines occitanes

Les exploitations ovines spécialisées

L'Occitanie, avec ses 5 070 exploitations ovines spécialisées, est la première région de France devant Nouvelle-Aquitaine qui en possède quant à elle 4 314, et Auvergne-Rhône-Alpes avec 2 278 exploitations. La région Occitanie subit une baisse du nombre d'exploitations ovines entre 2010 et 2020 mais moins importante que le niveau national (- 21 % contre - 30 %). L'Occitanie représente à elle seule près d'un tiers (30 %) des exploitations ovines spécialisées métropolitaines.

En 2020, en Occitanie, elles représentent 8 % des exploitations, contre 12 % en 2010. L'importance de l'élevage ovin se mesure principa-

lement dans le département de l'Aveyron qui en compte le plus grand nombre (1 712 soit 34 % des exploitations ovines régionales), suivi du Tarn avec 634 élevages ovins (soit 13 %). C'est environ 22 % des exploitations d'Aveyron qui sont des exploitations ovines spécialisées, suivi de la Lozère avec 17 % et l'Ariège avec 15 %. La moyenne nationale des départements français est de 9 %.

Les différentes spécialisations

Au sein des exploitations ovines spécialisées, quatre spécialisations dont deux principales peuvent être identifiées : lait et viande. Les exploitations mixtes et les ateliers d'engraissement complètent ce total. Au niveau national, on retrouve trois quarts d'exploitations spécialisées viande, 22 % lait, 2 % d'ateliers d'engraissement et 1 % d'exploitations mixtes.

En Occitanie, on retrouve également ces spécialisations où les élevages spécialisés « viande » dominent moins mais représentent tout de même 3 188 exploitations soit 63 % du total et les élevages spécialisés « lait » avec 1 737 exploitations soit 34 % du total (Cf. figure 1). De manière très minoritaire, on retrouve des exploitations mixtes au nombre de 68 soit 1 % du total et 77 ateliers d'engraissement soit 2 %.

Les exploitations ovines lait et mixtes

Dans cette étude, nous nous intéressons plus particulièrement aux élevages d'ovins lait mais également aux ateliers mixtes.

Recul du nombre d'exploitations mais un cheptel relativement stable

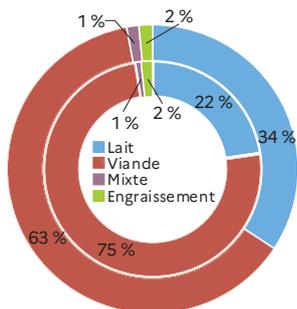
Au niveau national, en ce qui concerne les exploitations spécialisées ovines



lait, on observe que la production laitière se concentre principalement sur le quart Sud-Ouest. En effet, 85 % des exploitations s'y retrouvent. Dans le détail, l'Occitanie se classe première région en termes de nombre d'exploitations avec 45 % du total national, devant la Nouvelle-Aquitaine avec 1 550 exploitations (soit 40 %).

Cette dominance du quart Sud-Ouest s'explique par l'existence des deux principaux cahiers des charges ovins lait : l'AOP Roquefort pour l'Occitanie et l'AOP Ossau-Iraty pour la Nouvelle-Aquitaine. Enfin, la Corse complète ce classement avec 300 exploitations (soit 7 %). De manière générale, les élevages laitiers reculent avec une diminution de 447 élevages (- 20 %). La baisse est plus légère pour les élevages mixtes (perte de 19 exploitations soit - 12 %). À titre de comparaison, les élevages allaitants sont en net recul avec une perte de 40 % des élevages en 10 ans.

Figure 1
Répartition des spécialisations ovines nationales et occitanes en 2020



Champ : Occitanie (extérieur) et France métro (intérieur), exploitations ovines spécialisées.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Tableau 1
Principales caractéristiques des différentes spécialisations ovines d'Occitanie en 2020

Spécialisations	Lait	Viande	Mixte	Engraissement
Nombre d'exploitations	1 737	3 188	68	77
Effectif ovins moyen (têtes)	573	266	833	1 233
Effectif brebis moyen (têtes)	387	174	54	0
SAU moyenne (ha)	120	71	148	44
PBS moyenne (€)	148 581	61 978	194 509	108 244
ETP moyen	2,3	1,2	2,7	1,5

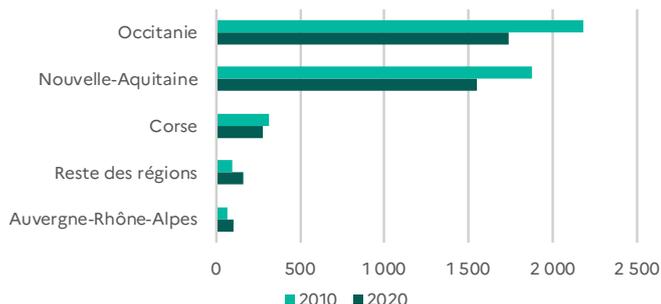
Champ : Occitanie, exploitations ovines spécialisées.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Tableau 2
Répartition des élevages laitiers et mixtes au sein des départements occitans en 2020

Départements	Exploitations ovins lait	Exploitation mixtes
Aveyron	1 170 (67 %)	34 (50 %)
Tarn	256 (15 %)	17 (25 %)
Lozère	167 (10 %)	4 (6 %)

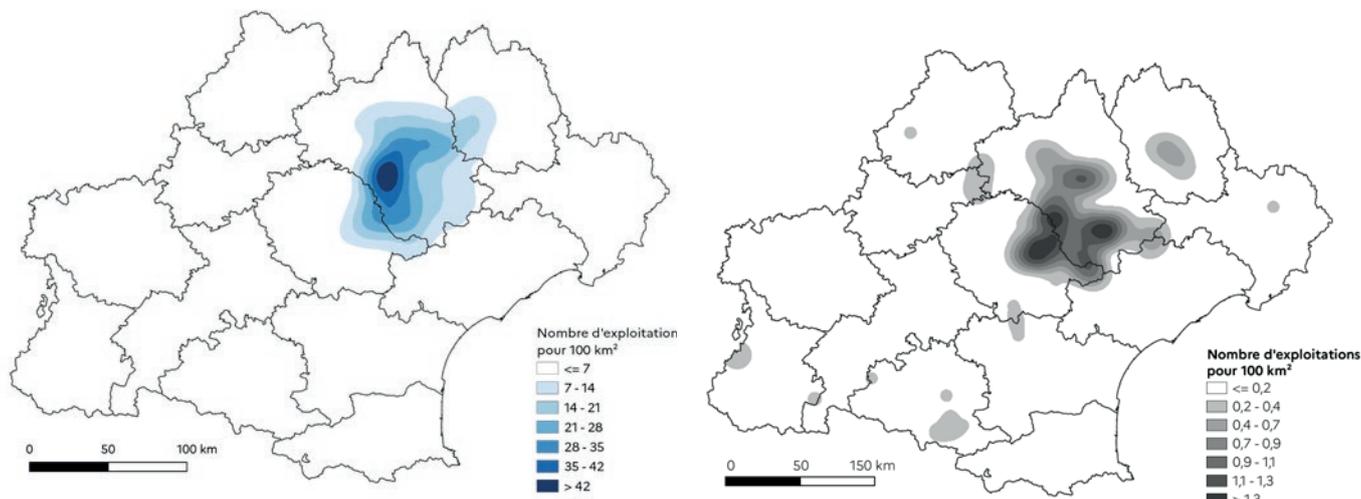
Champ : Occitanie, exploitations ovines spécialisées.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Figure 2
Effectifs des exploitations ovines laitières en 2010 et 2020



Champ : Occitanie et France métropolitaine, exploitations ovines spécialisées viande.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

Carte 1
Nombre d'exploitations spécialisées ovins lait (gauche) et mixtes (droite) en Occitanie en 2020



Champ : Occitanie, exploitations ovines spécialisées lait et mixtes.
Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020. Conception : Draaf Occitanie

En 10 ans, une augmentation du nombre de brebis au sein des exploitations ovines laitières occitanes est observée. Les élevages ayant plus de 500 brebis, minoritaires il y a 10 ans, ont fortement augmenté (près de 1000 % pour les élevages de plus de 1000 brebis) pour atteindre 854 exploitations (soit 490 de plus qu'en 2010). La part de ces exploitations s'est accrue de 33 points passant de 17 % à 50 %. Leur importance est d'autant plus prégnante du fait qu'elles concentrent 70 % du cheptel (contre 33 % en 2010). En revanche, les élevages de moins de 500 brebis reculent nettement (par exemple -83 % pour ceux de moins de 500 brebis ou -71 % pour ceux ayant entre 200 et 300 brebis). Cette tendance est aussi observée au niveau national.

Au niveau national, les Pyrénées-Atlantiques est le premier département pour les élevages laitiers avec 1 514 élevages. À noter que 6 départements occitans se trouvent dans les 10 premiers possédant le plus d'élevages laitiers.

Pour ce qui concerne le cheptel laitier des exploitations laitières et mixtes, l'Occitanie se classe en première position avec 689 053 brebis laitières (57 %) devant la Nouvelle-Aquitaine avec 415 254 brebis laitières (34 %).

Au niveau régional, comme le montre la figure 4, l'Aveyron domine le cheptel laitier avec 734 933 têtes dont 493 714 brebis laitières (72 %) devant le Tarn avec 155 181 têtes dont 98 833 brebis laitières (14 %).

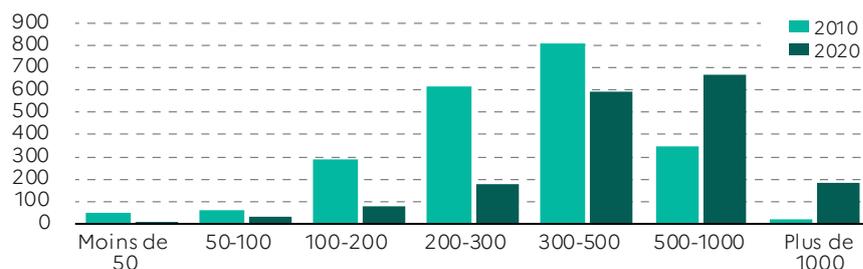
La spécialisation lait concentre la moitié des têtes ovines de la région (3 % pour les élevages mixtes). Sur les dix dernières années, l'élevage laitier est quasiment stable en termes de cheptel (-0,3 %).

En Occitanie, en moyenne un cheptel ovin lait est composé de 573 têtes dont 383 brebis laitières. Pour les élevages mixtes c'est en moyenne 833 têtes dont 543 brebis. En moyenne, les cheptels ont augmentés de 112 têtes dont 47 brebis pour les élevages laitiers. C'est plus 165 têtes pour les mixtes dont 31 brebis.

Des surfaces en légère baisse, des exploitations qui s'agrandissent

Les exploitations ovines d'Occitanie occupent 447 197 hectares de SAU, c'est 6 % de moins (29 980 ha) qu'en 2010. Les exploitations laitières

Figure 3
Nombre d'exploitations ovines laitières selon la classe du nombre de brebis détenues en 2020



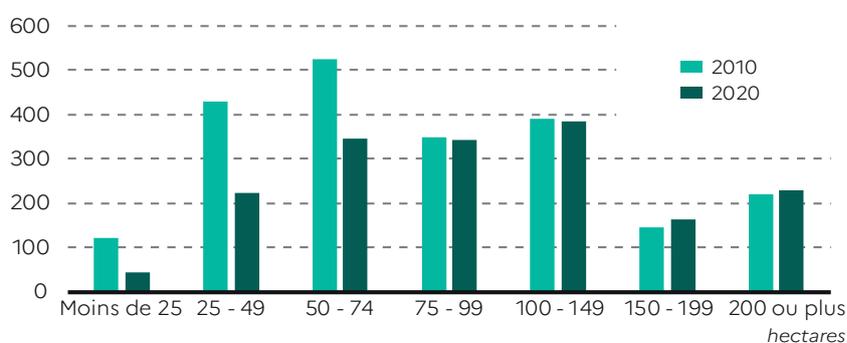
Champ : Occitanie, exploitations ovines spécialisées lait.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

Figure 4
Effectif des exploitations ovines laitières par département en 2020 (nombre de têtes)



Champ : Occitanie, exploitations ovines spécialisées viande et engraissement.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 5
Nombre d'exploitations ovines laitières selon la catégorie de SAU en 2010 et 2020



Champ : Occitanie, exploitations ovines spécialisées viande.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

représentent 47 % de la SAU totale des exploitations ovines régionales, c'est 2 % pour les mixtes. Toutes spécialisations confondues, la SAU des exploitations ovines représentant 14 % de la SAU régionale. L'Aveyron est le département français avec la plus grande SAU laitière (135 643 ha), représentant 44 % du total national. Au niveau régional 65 % de la SAU des exploitations lait se trouve en Aveyron, suivi de la Lozère avec 30 914 ha (15 %). La SAU moyenne des exploitations ovines laitières occitanes est 120 ha

en moyenne (+ 19 ha en 10 ans) contre 78 ha au niveau national (+ 9 ha en 10 ans). C'est 148 ha pour les mixtes (96 ha au niveau national). En 2010, les exploitations de moins de 50 ha représentaient près d'un quart des exploitations. 10 ans plus tard ce n'est que 15 %. À l'opposé les exploitations de plus de 100 ha ont progressé de 10 points en 10 ans, passant de 35 % à 45 %. La figure 5 permet de mettre en évidence la stabilité des effectifs des exploitations de plus de 75 ha et le fort recul de celles de 74 ha et moins.

Des prairies permanentes en net recul et plus de céréales

Au niveau de l'assolement, la SAU, en 2020, est composée à 84 % de cultures fourragères et de surfaces toujours en herbe (STH), soit 175 571 ha, dont 54 % de prairies permanentes (soit 95 014 hectares). Les céréales viennent compléter les surfaces avec 31 396 hectares soit 15 % de la SAU. Les autres surfaces restent très marginales comme les oléagineux ou les protéagineux avec un peu plus de 340 hectares. Ces pourcentages ont très peu évolué en 10 ans. Alors que ces exploitations ont perdu 8 % de leurs cultures fourragères, la part des céréales augmente de 2 %. Les exploitations ovines laitières et mixtes concentrent 11 % des cultures fourragères et de la STH régionale. Dans le détail, les exploitations laitières concentrent 63 % des surfaces en céréales (ensemble des exploitations ovines). Les céréales sont autoconsommées et indispensables pour compléter la ration des brebis laitières et permettre une autonomie en céréales de l'atelier d'élevage. Au sein des exploitations ovines laitières, le chargement est de 1 UGB / ha de SFP, il n'a quasiment pas évolué en 10 ans. Il est un peu plus élevé pour les mixtes (1,8 UGB / ha de SFP) où l'on retrouve moins de SFP pour des ateliers ovins plus grands. Enfin, le recours à des estives concerne seulement 2 % des exploitations laitières occitanes. Elle est loin de sa voisine, la région Nouvelle-Aquitaine, où 68 % des exploitations laitières sont concernées. La transhumance collective est plus répandue dans l'AOC Ossau-Iraty, du fait d'exploitations plus petites en surface dans cette région et de la proximité de la ressource des estives.

Une production de lait de plus en plus importante

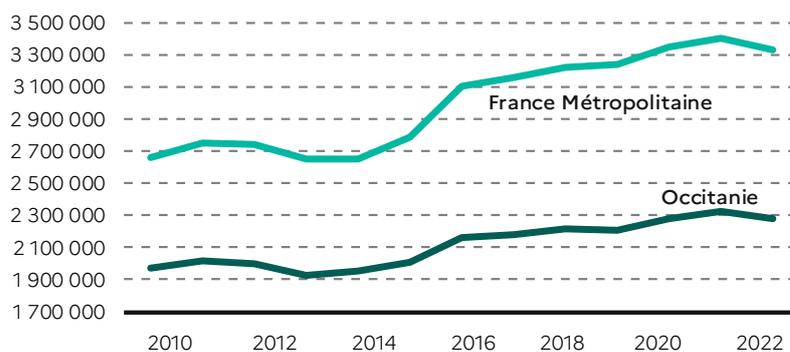
La production laitière des exploitations ovines est de 2,28 millions de litres de lait en 2022. Ce chiffre est en augmentation depuis 2010 pour atteindre 2,32 millions de litres en 2021 (Figure 7). 668 780 litres servent uniquement à la transformation fromagère à la ferme soit 3 % du total, du fait de la structuration de la filière AOP Roquefort qui n'autorise pas la fabrication fermière. Cela

est différent pour la Nouvelle-Aquitaine où 19 % de la production est transformée à la ferme. En effet, le cahier des charges AOP Ossau-Iraty permet cette fabrication. L'Occitanie représente à elle seule 74 % de la production laitière ovine nationale. Enfin, à partir de ces données, la production laitière annuelle par brebis peut être estimée. Elle est de 341 litres par brebis en 2022 soit une production de presque 2 litres par jour de lactation pour les brebis, essentiellement de la race Lacaune. Il s'agit d'une race régionale particulièrement productive ; sans l'Occitanie, la production annuelle est divisée par deux avec respectivement 182 litres/an et 1,1 litre/jour de lactation.

L'Occitanie, 60 % de la PBS des exploitations ovines lait nationales

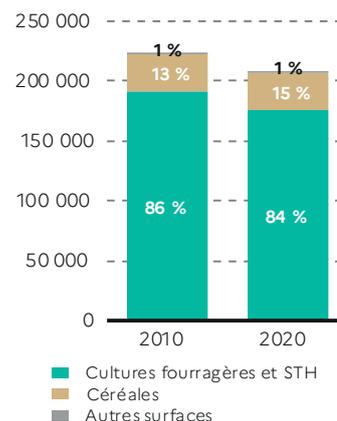
La PBS totale des exploitations laitières occitanes est de 258 millions d'euros et représente 60 % de la PBS des exploitations laitières nationales. Un département, l'Aveyron, se démarque particulièrement, les exploitations ovines laitières représentent 27 % de la PBS départementale, 33 % toutes spécialisations ovines confondues. Les exploitations ovines lait d'Aveyron représentent 72 % de la PBS régionale de ces exploitations, suivi du Tarn avec 15 %. L'Aveyron est également le premier département national en termes de valeur de PBS ovins lait (44 % de la PBS nationale), le Tarn se classe 3^{ème}, on retrouve 9 départements occitans dans les 13 premiers.

Figure 7
Évolution de la production de lait en hl des exploitations ovines laitières entre 2010 et 2022 (en TEC)



Source : Agreste - SAA

Figure 6
Répartition des cultures des exploitations ovines laitières en 2010 et 2020

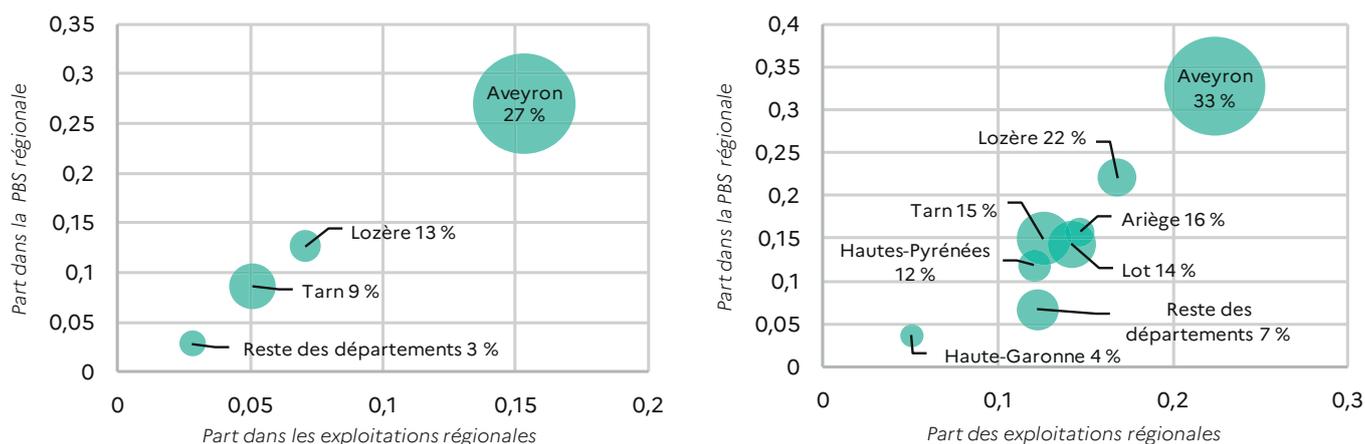


Champ : Occitanie, exploitations ovines spécialisées lait.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

L'Occitanie est également la région avec les exploitations ovines laitières possédant la PBS moyenne par exploitation la plus élevée avec 148 581 euros (+ 22 601 euros en 10 ans). La moyenne nationale est 111 645 euros. La PBS moyenne des exploitations mixtes est de 194 509 euros. Sur les 1 737 exploitations ovines spécialisées lait, 35 exploitations sont classées de taille économique micro (2 %), 458 en petite (26 %), 1 059 en moyenne (61 %) et 185 en grande (11 %). En termes d'évolution, seules les grandes augmentent en nombre (+ 67 %) alors que pour les autres dimensions économiques diminuent de manière décroissante : les micros exploitations perdent la moitié de leur effectif, les petites 42 % et les moyennes 13 %.

Figure 8
PBS départementales des exploitations ovines laitières (à gauche) et toutes spécialisations confondues (à droite) en 2020

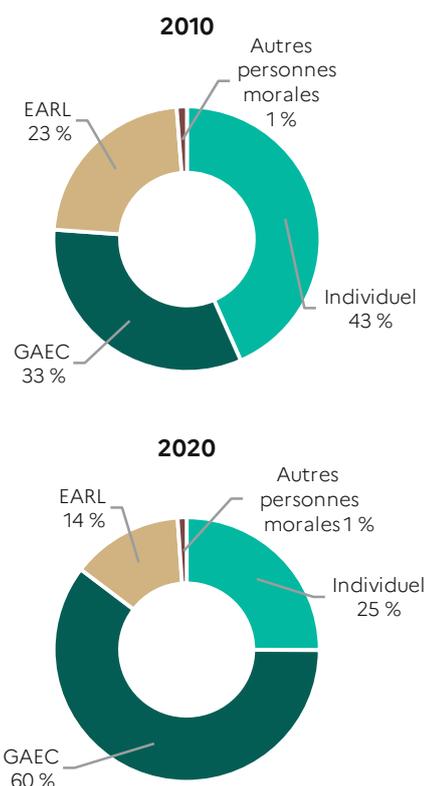


Champ : Occitanie, exploitations ovines spécialisées viande.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Note de lecture : La taille du disque est proportionnelle à la PBS ovins. Les pourcentages représentent la valeur en ordonnée

Figure 9
Répartition des statuts juridiques au sein des exploitations ovines laitières en 2010 et 2020



Champ : Occitanie, exploitations ovines spécialisées viande.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Les GAEC principal statut

Le statut d'exploitation individuelle s'érode au fil du temps, il perd 54 % de son effectif en 10 ans. Etant le

Tableau 3
Contribution de la PBS des ovins laitiers et des ovins toutes spécialisations confondues aux différentes PBS régionales en 2020

	PBS ovins laitiers (258 M€)	PBS ovins (487 M€)
PBS herbivores (1,5 milliard d'euros)	18 %	33 %
PBS productions animales (1,9 milliards d'euros)	13 %	25 %
PBS totale hors viticulture (4,9 milliards d'euros)	6 %	11 %
PBS totale (5,9 milliards d'euros)	4 %	8 %

Champ : Occitanie, exploitations ovines spécialisées.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Tableau 4
Dispersion de la PBS des exploitations ovines lait d'Occitanie et nationales en 2020

	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Maximum
Ovins lait - Occitanie	94 226 €	133 193 €	185 695 €	621 054 €
Ovins lait - France métropolitaine	61 362 €	98 281 €	144 463 €	1 168 602 €

Champ : Occitanie, exploitations ovines spécialisées viande et engraissement.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

premier statut en 2010 avec 43 % des exploitations, il se retrouve en deuxième position avec 25 % des exploitations en 2020. Ainsi, les GAEC acquièrent la première place, du fait de leur augmentation de 46 % de leur effectif pour représenter 60 % des exploitations ovines lait d'Occitanie en 2020. Les EARL, qui représentent 14 %

des exploitations (- 9 points en 10 ans), perdent plus d'un tiers de leur effectif (493 en 2010 contre 235 en 2020). Les autres personnes morales (SA, SAS, ...) restent stables pour représenter 1 % en 2020.

Au niveau national, le statut individuel se maintient davantage avec 44 % des exploitations, juste devant les GAEC

Zoom sur les GAEC des exploitations ovines lait

Au nombre de 1 046, ces exploitations possèdent en moyenne 317 brebis laitières. Il est à noter que les GAEC des exploitations ovines laitières représentent 17 % des 6 243 GAEC occitans.

Bien que les GAEC ne représentent que 60 % des exploitations ovines laitières, ils détiennent 71 % des têtes (1 044 124), 74 % de la SAU (152 782 ha) et 72 % de la PBS (185 155 409 euros). La SAU moyenne est de 146 ha pour 84 % de cultures fourragères et STH et 15 % de céréales. La PBS moyenne est de 177 013 euros et logiquement implique des dimensions économiques plus importante avec 70 % de moyennes exploitations, 17% de grandes et 13 % de petites.

L'âge moyen des exploitants est de 47,1 ans. On retrouve 3 ETP en moyenne par exploitation avec 96 % des exploitants travaillant à plein temps. Au vu de l'importance du travail des exploitants (GAEC), la main d'œuvre familiale permanente ne représente que 5 % des ETP, 6 % pour les salariés permanents et 3 % pour les non permanents. L'installation dans un cadre familial représente 85 % des installations des chefs, et les exploitants ont un bac général à 32 % et agricole à 54 %. Enfin, moins répandu le recours aux circuits courts concerne 14 % des exploitations et 22% des exploitations pratiquent une diversification.

avec 43 %. Concernant les exploitations mixtes, on retrouve les GAEC de manière encore plus importante avec 72 % des exploitations.

Le travail des exploitants à plein temps majoritaire

Les exploitations ovines d'Occitanie emploient 4 464 ETP, c'est 9 % de moins qu'en 2010 ; la baisse est toutefois inférieure à la diminution du nombre d'exploitations. Le nombre d'ETP moyen a progressé de 0,3 point pour atteindre 2,3 ETP en 2020. L'Aveyron concentre 68 % des ETP devant le Tarn avec 15 % et la Lozère 9 %.

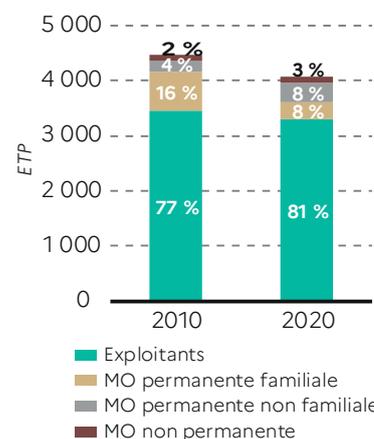
La Figure 10 montre que le travail des exploitants domine dans les exploitations ovines laitières avec 81 % des ETP, et a augmenté de 4 points en une décennie, cependant le nombre d'ETP a légèrement diminué avec 153 ETP en moins par rapport à 2010 (- 4 %, principalement du fait de la diminution du nombre d'exploitations). Le recours à la main d'œuvre familiale permanente est moins fréquent et a été divisé par deux (perte de 55 % des ETP en dix ans pour atteindre 8 % des ETP totaux contre 16 % en 2010). De manière opposée, la main d'œuvre occasionnelle est en augmentation de 13 % des ETP et passant de 2 à 3 % des ETP totaux, la tendance est la même pour la main d'œuvre salarié permanente qui s'est développée (augmentation de 72 % des effectifs et passant de 4 % à 8 % des ETP totaux). Dans le détail, 51 % des ETP en spécialisation ovine se trouvent dans les exploitations

laitières alors qu'elles ne représentent que 34 % des effectifs. Les ETP des exploitations mixtes ne représentent que 2 % des ETP en spécialisation ovine. Enfin, un ETP gère en moyenne 51 hectares de SAU et 169 brebis laitières. Les exploitants travaillent très majoritairement à temps complet sur leur exploitation (96 %), c'est 7 points de plus qu'en 2010, démontrant une professionnalisation toujours plus importante de ces exploitations. Ce taux est porté à 97 % pour les exploitations mixtes.

Une population d'exploitants relativement jeune

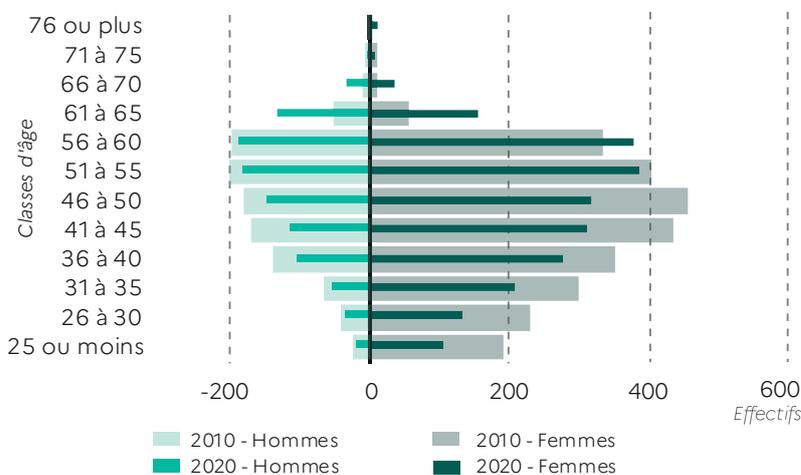
L'âge moyen des chefs ou coexploitants des spécialisées en ovine lait est de 47,6 ans, et 46,2 pour les exploitations mixtes. C'est inférieur à la moyenne

Figure 10
Répartition de la main d'œuvre au sein des exploitations ovines laitières en 2010 et 2020



Champ : Occitanie, exploitations ovines spécialisées.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 11
Âges des exploitants en 2010 et 2020



Champ : Occitanie, exploitations ovines spécialisées viande.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

de toutes les exploitations occitanes (52,8 ans). Cependant, la population des exploitants a vieilli en moyenne de 3 ans sur la dernière décennie et de 2 ans pour les exploitations mixtes. Au sein des exploitations en 2020, le nombre de chefs d'exploitation ou coexploitants de 40 ans ou moins a baissé de 30 % en 10 ans, cette baisse est encore plus significative pour les élevages mixtes (- 48 %). Le vieillissement se confirme par le fait que ceux ayant plus de 55 ans sont en augmentation de plus d'un tiers.

Quelques signaux de féminisation de la profession sont observés comme la proportion de femme qui augmente de 2 points en 10 ans pour atteindre 30 % en 2020. A noter que le statut de GAEC est celui avec l'âge moyen le plus jeune (47,1 ans).

Un renouvellement incertain et des exploitants s'installent jeunes

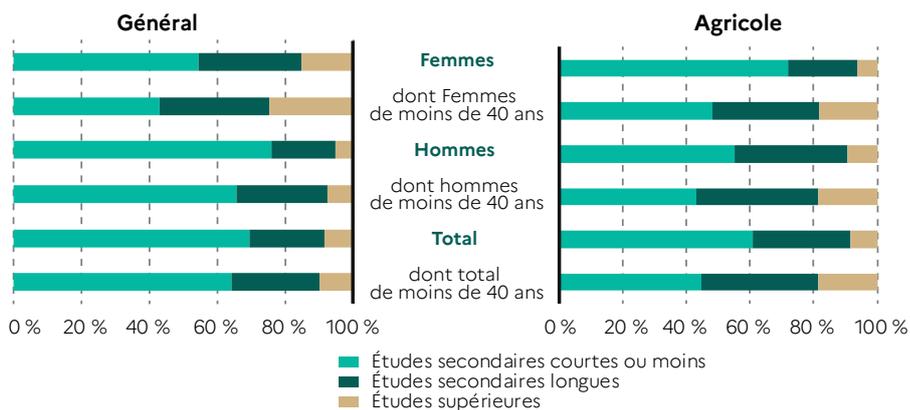
En 2020, 381 exploitants ou coexploitants sont âgés de plus de 60 ans. Pour un peu plus d'un tiers d'entre eux le départ à la retraite n'est pas envisagé dans l'immédiat, et ils continueront à travailler au-delà de 60 ans. Pour 26 % d'entre eux, la reprise sera assurée par un membre de la famille, et dans 6 % des cas par un tiers non membre de la famille. Aucune exploitation ne pourrait disparaître au profit de l'artificialisation des terres, mais 2 % pourrait disparaître au profit de l'agrandissement. Enfin, un tiers des exploitants ne savent pas ce qu'il adviendra de leur exploitation.

L'installation a très majoritairement lieu dans un cadre familial (84 % des exploitations), de même pour les élevages mixtes avec 79 %. À titre de comparaison, la moyenne pour les exploitations occitanes est de 10 points inférieure. Pour les moins de 40 ans la différence est même de 13 points (80 % dans un cadre familial en ovins lait contre 67 % globalement). Ces résultats démontrent que la reprise familiale de ces exploitations est privilégiée, elles conservent un attrait à la fois économique et un avantage à la reprise dans un cadre familial (moins de capital à investir).

L'âge moyen à l'installation (des chefs d'exploitation, hors coexploitants) sur la période 2010-2019 est de 30,1 ans, jeune âge comparé à la moyenne

Figure 12

Niveau de formation dans l'enseignement général et agricole des exploitants laitiers en 2020



Champ : Occitanie, exploitations ovines spécialisées viande.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

de 39,1 ans observée de manière générale dans la région. 90 % des installés ont moins de 40 ans. L'installé est légèrement plus jeune dans les exploitations mixtes avec 29,3 ans. A titre de comparaison, il est de 37,2 ans dans les exploitations ovines allaitante

Des exploitants de mieux en mieux formés

En 2020, 30 % des exploitants ont un diplôme de l'enseignement général (c'est un peu moins que la moyenne de l'ensemble des exploitations occitanes qui est de 37 %), mais c'est 10 points de plus qu'en 2010. Dans le détail, les femmes sont surreprésentées avec 45 % de diplômées contre 24 % des hommes. Les exploitations mixtes ont une proportion un peu plus importante avec 35 %. Concernant l'enseignement agricole, 52 % des exploitants ont un diplôme équivalent au baccalauréat, c'est 22 points de plus qu'en 2010. A l'opposé de l'enseignement général, les hommes sont surreprésentés avec 58 % contre 38 % pour les femmes. C'est également bien supérieur à la moyenne occitane qui est de 32 %. La formation agricole est l'une des particularités de l'élevage ovin lait. Les élevages mixtes ont un taux un peu plus élevé à 58 %. En 2020, seulement 8 % des exploitants ont un diplôme de l'enseignement supérieur général. C'est 2 points de plus pour les moins de 40 ans (ovins lait) et 9 points de plus pour les moins de 40 ans des élevages mixtes. Les femmes de moins de 40 ans sont mieux représentées dans cette catégorie avec 25 % dont 11 % avec un diplôme d'ingénieur. 16 % des exploitants ont un diplôme de

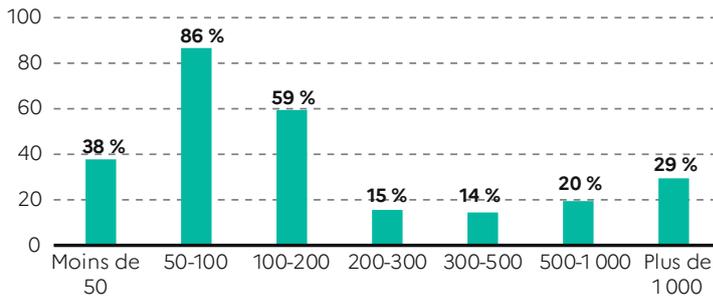
l'enseignement supérieur agricole dont 2 % ont un diplôme d'ingénieur agricole (29 % pour les moins de 40 ans mais seulement 2 % d'ingénieurs agricoles). C'est 20 % pour les élevages mixtes. En ce qui concerne les moins de 30 ans, ils ont un pourcentage très élevé de diplôme supérieur de l'enseignement agricole (aux alentours de 40 %), qui diminue avec l'âge. On assiste à une augmentation du niveau de formation des exploitants qui se sont installés entre 2010 et 2019 par rapport à la période 2000-2009. En effet, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur double passant de 8 % à 16 %. Concernant l'enseignement agricole, le taux d'exploitant ayant un bac agricole passe de 50 % à 76 %, les études supérieures agricoles de 19 % à 32 %.

Une diversification plus répandue dans les élevages ayant un petit cheptel

La diversification concerne 21 % des exploitations laitières et 29 % des mixtes, c'est respectivement 13 et 16 points de plus qu'en 2010. La moyenne des exploitations occitanes se situe à 25 %. Dans les départements où les effectifs d'exploitations laitières sont très faibles, la diversification est une stratégie à part entière (69 % dans l'Aude, 83 % en Ariège et même 100 % dans les Hautes-Pyrénées). Pour les principaux départements laitiers c'est 16 % pour l'Aveyron et 23 % pour le Tarn. Les activités de diversification les plus répandues des élevages laitiers sont la vente d'énergie solaire via des panneaux photovoltaïques avec

Figure 13

Part des exploitants ayant une activité de diversification selon la taille de leur cheptel en brebis laitières en 2020



Champ : Occitanie, exploitations ovines spécialisées lait. Source : Agreste - Recensement agricole 2020

20 %, la transformation de lait (beurre, yaourts, fromages, crème...) avec 18 %, suivi de la transformation de viandes (pâtés, salaisons, conserves...) avec 14 % et la découpe de viandes et mise en caissettes avec 13 % de la moitié des exploitations laitières qui ont recours aux circuits-courts diversifient (principalement de la transformation)

La diversification est très répandue dans les exploitants avec un nombre de brebis laitière faible (59 % pour les 100-200 et jusqu'à 86 % pour les 50 à 100 brebis).

Un recours aux circuits courts assez marginal

13 % des exploitations laitières vendent en circuit court, c'est 5 points de plus qu'en 2010. À titre de comparaison, c'est inférieur aux 25 % des exploitations occitanes et aux 30 % des exploitations ovin lait nationales. Cela s'explique par la structuration de la filière Roquefort (collecteurs d'aval bien implantés) avec la fabrication et la commercialisation exclusivement réalisées par ces opérateurs. Les exploitations mixtes ont un ratio plus élevé avec 24 % en Occitanie et 40 % au niveau national. La vente en circuit court concerne deux types de produits : les produits laitiers avec presque une exploitation sur deux concernée, et les animaux vivants et autres produits animaux (hors volailles) pour 38 % d'entre elles. 62 % des exploitations qui ont recours aux circuits courts disposent d'un espace de vente à la ferme, 45 % vendent sur les marchés/halles et 42 % à des commerçant détaillants (bouchers, primeurs, ...). Les exploitations avec un faible nombre de brebis laitières ont une forte tendance à avoir plus recours aux circuits courts

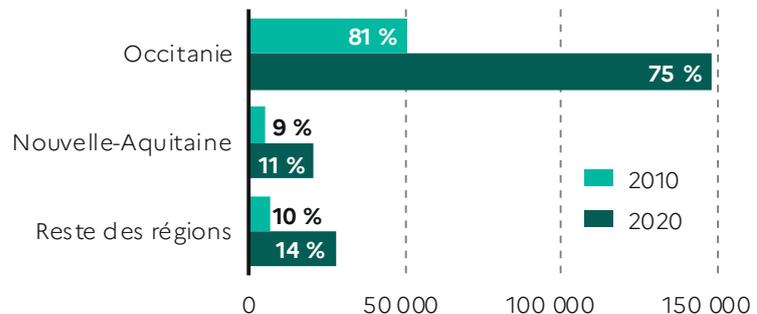
(90 % pour la tranche 50 à 100 brebis, 13 % pour celles avec plus de 1000 brebis). Cela est le contraire pour la vente en AMAP (20 % pour les 50 – 100 brebis et 38 % pour les plus de 1 000 brebis).

SIQO : l'AOP et les autres...

Par rapport à l'AOP où 73 % des exploitations ovines laitières occitanes sont certifiées, les autres SIQO restent marginaux avec 16 % de certification en IGP et 7 % en Label Rouge. En ce qui concerne l'agriculture biologique, environ 16 % des exploitations laitières sont

engagées ou en conversion, c'est plus que la moyenne des exploitations laitières nationales à 14 % et un peu moins que la moyenne des exploitations occitanes à 17 %. Les exploitations mixtes se situent à 13 %. Sur les 148 407 têtes ovines bio, on retrouve l'Aveyron à la première position des départements avec 84 % du cheptel devant le Tarn avec 12 %. Ce chiffre est en augmentation de 192 % depuis 2010 où l'on retrouvait seulement 97 580 têtes. En 2020, 75 % des têtes ovines lait bio nationales se trouvent en Occitanie devant la Nouvelle-Aquitaine avec 11 % (Figure 14). En termes de surfaces biologiques, les exploitations ovines laitières exploitent 35 818 ha en AB (contre 18 843 ha en 2010 soit une augmentation de 90 %). C'est 53 % du total des exploitations ovines bio toutes spécialisations confondues. L'Aveyron est également le premier département avec 72 % des surfaces devant la Lozère avec 21 %. Le Tarn malgré 12 % des effectifs ne possède que 1 % de la SAU bio. Enfin 76 % des surfaces bio nationales se trouvent en Occitanie devant la Nouvelle-Aquitaine avec 7 %.

Figure 14 Nombre de têtes bio et contribution par région 2010 et 2020



Champ : Occitanie, exploitations ovines spécialisées lait. Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020 Note de lecture : En 2010, l'Occitanie compte 50 827 têtes bio et représente 81% du cheptel national bio

Pour en savoir plus :

- Consultez le site internet de la DRAAF Occitanie, rubrique Données : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-r1206.html>
- Consultez le site internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr
- « Occitanie : 2^{ème} région agricole de France » - Agreste Études n° 7 - Décembre 2021



Zoom sur le L'AOP Roquefort



L'AOP Roquefort, première AOP laitière de France reconnue au milieu des années 1920, est également la 3ème AOP la plus produite avec 14 436 tonnes produites en 2023 derrière le Comté et le Reblochon (INAO 2024). En 2020, on retrouve 1 376 exploitations spécialisées ovins certifiées pour l'AOP Roquefort en Occitanie, ce sont 1 273 exploitations ovins lait, 52 mixtes, 49 ovins viande et 2 ateliers d'engraissement. Ces exploitations exploitent en moyenne 122 hectares avec en moyenne 588 brebis laitières.

L'importance de l'AOP Roquefort au sein des exploitations se mesure également par le fait qu'elle représente 74 % du cheptel laitiers occitan et 41 % du cheptel ovin de la région. 23 % de ces exploitations produisent également en IGP (IGP Agneau de l'Aveyron et IGP Agneau de Lozère) et 12 % produisent en Label Rouge

Avec une PBS moyenne de 150 587 euros, on retrouve majoritairement des moyennes (63 %), des petites (27 %) et des grandes exploitations (10%).

MÉTHODOLOGIE et DÉFINITIONS

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs du recensement agricole

Sources

INAO, Produits sous signes d'identification de l'origine et de la qualité, Chiffres clés 2023, septembre 2024.

Méthodologie

Les exploitations ovines spécialisées sont celles des OTEX 4810 (ovins) et 4820 (ovins et bovins combinés). Afin de considérer les différentes spécialisations au sein de ces élevages, les critères suivants ont été définis :

- Exploitations laitières : Têtes brebis lait / Têtes ovins > 75 %
- Exploitations allaitantes : Têtes brebis viande / Têtes ovins > 75 %
- Exploitations mixtes : Têtes brebis lait / Têtes ovins ≤ 75 % et Têtes brebis viande / Têtes ovins ≤ 75 %
- Ateliers d'engraissement : Elevage avec aucune brebis mais uniquement des agneaux.

Il est à noter que la catégorisation des exploitations s'est faite sur les têtes des brebis mères et non sur les UGB car le RA 2010 ne permet pas la différenciation lait ou viande des autres ovins présents sur l'exploitation (agnelles, agneaux, béliers).

Définitions

Exploitant agricole : Ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

PBS : La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micros », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS aux prix de 2017.

L'année d'installation correspond à l'année de première installation et n'est connue que pour le chef d'exploitation. Elle peut avoir eu lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020.

Études supérieures : Titulaire d'un diplôme de niveau bac +2 (DUT, BTS, BTSA, DEUG...) ou supérieur (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école...).

Études secondaires longues : Titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat.

Études secondaires courtes : Titulaire d'un diplôme de niveau certificat d'aptitude professionnelle (CAP, CAPA) ou brevet d'études professionnelles (BEP, BEPA).

Glossaire

ETP : équivalent temps plein

UGB : unité de gros bétail

SAU : surface agricole utile

STH : surface toujours en herbe

SFP : surface fourragère principale

EARL : entreprise agricole à responsabilité limitée

GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun

SIQO : signes d'identification de la qualité et de l'origine

AOP : appellation d'origine protégée

IGP : indication géographique protégée

LR : Label Rouge

AB : agriculture biologique